

MAIRIE DE
WACQUEMOULIN

A R R Ê T É portant
mise à jour du PLU

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de WACQUEMOULIN

Vu l'arrêté préfectoral et les documents ci-annexés

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de WACQUEMOULIN.

A . R . R . E . T . E

ARTICLE 1 : Le plan local d'urbanisme de WACQUEMOULIN est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont annexés au dossier de PLU, les pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral du 12 février 2018
- Annexe 1 : liste des communes impactées
- Annexe communale (fiche)
- Annexe cartographique

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.